

Parce que la citoyenneté n'est pas une discipline au sens scolaire du terme, son apprentissage est transversal et pluridisciplinaire. Elle constitue l'un des cinq domaines du B2i, qui n'est pas parmi les plus simples à appréhender. Deux réflexions sur la question des items dits « citoyens » du B2i montrent que ces compétences s'acquièrent à travers des projets de classe mobilisant les élèves autour d'une production collective.

La question citoyenne se prête aussi, cependant, à des travaux disciplinaires, comme pour ce professeur de français travaillant sur les spams afin d'introduire un cours sur la rumeur et le genre fantastique. Mais c'est en ECJS que des projets à long terme sont le plus susceptibles d'être menés. Une enseignante-documentaliste met au point une formation sur l'année en BEP, avec des collègues d'autres disciplines.

« Adopter une attitude responsable » ou les items

1. Au collège et au lycée

Caroline d'Atabekian

INTERLOCUTRICE ACADÉMIQUE TICE EN LETTRES
CRÉTEIL

Les items dits « citoyens » du B2i sont les plus rarement validés, alors qu'ils sont essentiels à la maîtrise raisonnée des nouvelles technologies. Comment faciliter leur approche et rendre leur validation plus naturelle ?

Le domaine n° 2 du B2i, de l'école au lycée, vise à faire « adopter une attitude responsable » face aux nouvelles technologies. Il regroupe six compétences (voir encadré), que l'on appelle couramment les items « citoyens » et qui touchent à la charte informatique de l'établissement, la protection de la vie privée, le respect de la propriété intellectuelle, les traitements informatiques des données, les règles de vigilance face aux spams et virus, la sécurisation des données personnelles et, en dernier lieu, la participation à une production collective (au collège) ou la mise à disposition de ses propres compétences au service des autres (au lycée).

On retrouve là des compétences essentielles, à commencer par celles qui sont au cœur des inquiétudes des parents par rapport à leurs enfants (non-respect de la charte – et donc découverte de sites sensibles –, divulgation par les enfants d'informations sur eux-mêmes) ou de celles des enseignants par rapport aux élèves

attitude responsable »

« citoyens » du B2i

lycée

(diffamation sur un blog, navigation sur des sites interdits par la charte). L'ensemble de ces compétences forme une culture de l'information qui semble être la base d'une maîtrise d'Internet.

Pourtant, lorsqu'on interroge les enseignants de collège sur la validation du B2i, il apparaît que ces items sont les moins pris en compte ; pire, depuis qu'il est convenu que 80 % des items suffisent pour obtenir l'attestation, dans la quasi-totalité des cas ce sont des items du domaine n° 2 qui échappent à la validation.

Les raisons de cette désaffection ne sont pas très difficiles à comprendre. Il suffit de regarder les autres domaines : « *S'approprier un environnement numérique de travail* » (domaine n° 1) est une nécessité de base pour travailler avec les ordinateurs du réseau en classe ; « *Créer, produire, traiter, exploiter des données* » ou « *S'informer, se documenter* » (domaines n° 3 et 4) sont les deux activités les plus représentées dans les usages des TICE et « *Communiquer, échanger* » (domaine n° 5) contient quatre items, dont trois désignent, au moins au collège, des manipulations simples. Pourtant, la facilité relative de validation dans les autres domaines n'explique pas, à elle seule, les difficultés inhérentes au domaine n° 2.

Des compétences complexes

Le premier item du domaine « *Adopter une attitude responsable* » est exemplaire sur ce point : « *Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement.* » Il montre en effet que les compétences ici pointées sont extrêmement larges. De fait, si l'on se réfère à la charte proposée en modèle sur Educnet¹, il est raisonnable d'estimer que toute « charte d'usage des TIC » dans un établissement scolaire (à supposer qu'il y en ait effectivement une !) contient

Les items « citoyens » du B2i	
B2i collège	B2i lycée
2 – Adopter une attitude responsable	2 – Adopter une attitude responsable
2.1. Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement.	2.1. Je connais la charte d'usage des TIC de mon établissement.
2.2. Je protège ma vie privée en ne donnant sur Internet des renseignements me concernant qu'avec l'accord de mon responsable légal.	2.2. Je protège ma vie privée en réfléchissant aux informations personnelles que je communique.
2.3. Lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit.	2.3. J'utilise les documents ou des logiciels dans le respect des droits d'auteur et de propriété.
2.4. Je m'interroge sur les résultats des traitements informatiques (calcul, représentation graphique, correcteur...).	2.4. Je valide, à partir de critères définis, les résultats qu'un traitement automatique me fournit (calcul, représentation graphique, correcteur...).
2.5. J'applique des règles de prudence contre les risques de malveillance (virus, spam...).	2.5. Je suis capable de me référer en cas de besoin à la réglementation en vigueur sur les usages numériques.
2.6. Je sécurise mes données (gestion des mots de passe, fermeture de session, sauvegarde).	2.6. Je sais que l'on peut connaître mes opérations et accéder à mes données lors de l'utilisation d'un environnement informatique.
2.7. Je mets mes compétences informatiques au service d'une production collective.	2.7. Je mets mes compétences informatiques à la disposition des autres.

a minima l'injonction du respect des principaux éléments de loi, à savoir :

- les lois relatives à la propriété littéraire et artistique ;
- les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- les règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ;
- l'interdiction d'envoyer des messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, de diffuser des informations présentant le caractère d'un délit.

Il est évident que, par rapport à des items simples comme « *Je sais envoyer ou publier un message avec un fichier joint* » (Collège, 5.3), l'item qui invite à connaître « *les droits et devoirs*

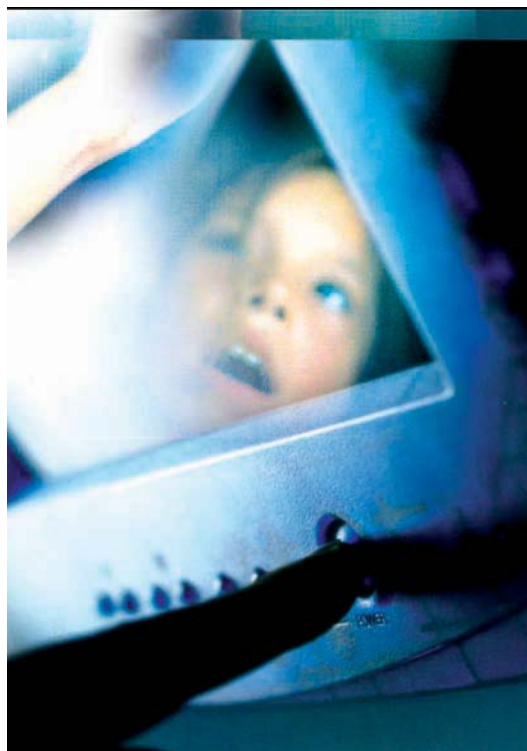
1. www.educnet.education.fr/chrgt/charteproject.pdf

leur proposant de saisir leurs prénom et nom (ou leur pseudonyme) entre guillemets dans le moteur de recherche ; ou bien en leur demandant d'y saisir un nom propre ou un pseudonyme dont ils savent qu'il figure dans leur blog. Ils comprennent ainsi non seulement qu'une personne mentionnée dans leur blog peut le repérer très facilement, mais encore qu'Internet est indiscret, et que même une page apparemment perdue et qui semble n'être visitée que par quelques amis est de fait véritablement à la portée du premier mot-clé venu. Toutes ces activités sont susceptibles d'accompagner des activités disciplinaires de recherches sur le Web, et même, de se mettre à leur service dans la mesure où les élèves maîtrisent mieux leurs rapports avec Internet. Pour entraîner les élèves à adapter leurs messages à leur destinataire, il n'est pas inutile de commencer par échanger des messages avec eux. Les enseignants qui donnent leur adresse électronique en début d'année sont de plus en plus nombreux, et il n'est pas rare de devoir rappeler, au cours des échanges de courriels, qu'il convient d'écrire en toutes lettres et d'adopter un langage moins familier ; ainsi cet élève de sixième qu'il a fallu gentiment remettre à sa place en lui précisant qu'on ne dit pas « bisnes » à sa prof à la fin d'un message !

On peut, bien sûr, s'appuyer sur des blogs d'adolescents (pris au hasard, ou parce qu'ils sont à l'origine d'une sanction), pour expliquer le B.A.-BA des lois sur le respect d'autrui ou la propriété intellectuelle. Néanmoins, on se place là dans un rôle moralisateur, qui plus est en s'appuyant sur des productions personnelles qu'on est allé chercher hors de l'École, d'une manière parfois perçue comme intrusive. Aussi, pour aborder la question des droits, mais aussi bien d'autres questions relatives aux aspects citoyens, les activités les plus efficaces se situent du côté des projets de publication, quand on passe, dans le cadre d'un projet de classe, de l'autre côté de l'écran pour faire soi-même l'expérience active d'Internet.

Passer de l'autre côté de l'écran

Les élèves savent bien ce que c'est que de publier en ligne, dira-t-on, puisqu'ils sont de plus en plus nombreux à tenir blog. Et pourtant... Outre que le blog est souvent, pour un adolescent, un moyen d'expression partagé dans un petit groupe de copains qui se connaissent bien, il est généralement vécu comme « coupé » du reste d'Internet. On y parle un langage d'ado, on y publie des photos de soi et de ses amis. En mobilisant les élèves autour d'un projet de publication commun, coordonné par un enseignant (ou plusieurs), on leur enjoint de réaliser un site destiné à un public



L'autre côté de l'écran...



donné, en vue d'un objectif particulier, comme cette classe de seconde qui présente les réflexions qui ont présidé à l'élection du prix Goncourt des lycéens, ou ces collégiens qui publient les résultats au jour le jour d'une recherche sur la dangerosité réelle des OGM, ceux qui tiennent un journal scientifique sur le site du collège, etc. : on les invite ainsi à entrer dans l'Internet des adultes, sans renier tout à fait celui des adolescents mais au contraire en s'appuyant sur les connaissances acquises hors de l'École et en leur permettant de les adapter aux exigences sinon

4. <http://www.cnil.fr/index.php?id=19>

éditoriales, au moins scolaires.

En proposant aux élèves d'assumer la responsabilité de quelques pages du site du collège ou du lycée, ou de réaliser un journal en ligne, par exemple, à présent que la technique n'est plus un obstacle, on leur donne l'occasion de développer les principaux aspects citoyens d'Internet : d'abord parce qu'ils se mobilisent autour d'un projet collectif, en prenant conscience du fait que tout un chacun peut publier un site (et donc qu'il est important de savoir *qui* est à l'origine de tel ou tel site), ensuite parce que la publication est exigeante à plus d'un titre : les informations données doivent être vérifiées, les sources citées, les analyses rigoureuses, la syntaxe, le vocabulaire et l'orthographe impeccables. Bien sûr, l'enseignant peut repasser derrière les élèves avant la mise en ligne, comme le ferait un secrétaire de rédaction : mais c'est aussi l'occasion de mener un travail approfondi, et différencié (car chaque élève peut avoir son rôle propre dans le

projet), que les élèves acceptent généralement avec enthousiasme du fait qu'ils sont placés dans une situation réelle de communication, qui plus est de publication.

Le discours de l'enseignant sur les aspects juridiques perd son caractère intrusif dès lors qu'il s'agit d'aider les élèves (et non de leur faire des reproches) à obtenir l'autorisation de reproduire telle image ou tel texte (demande qui peut d'ailleurs se faire par courrier électronique) ou à trouver le bon angle pour évoquer les enseignants de l'établissement, s'il s'agit d'une présentation sur le site du collège ou du lycée, par exemple.

Les projets collectifs de publication favorisent ainsi le travail pluridisciplinaire et, en même temps, le travail disciplinaire (et notamment, le français, si l'on publie en français ; mais on publie parfois dans d'autres langues...). En somme, pour amener les élèves à gravir les marches du cybercivisme, le plus efficace est de faire d'eux de véritables acteurs d'Internet. ●